Image not found or type unknown

Conseil syndical secondaire

Par **tomoto**, le **25/09/2010** à **19:31**

Bonsoir.
J'ai acquis un appartement dans un ensemble immobier composer de deux immeubles avec sous sol pour stationnement en commun.
L'état descriptif et réglement de copropriété précise que cha immeuble dispose de son budget avec repartion specifique pour chaque immeuble, les dépenses sous sol son communes.
Il est préciser que chaque immeuble peu avoir son conseil syndical.
Actuellement un seu CS s'occupe des immeubles.
Je souhaite mettre en place un CS secondaire pour mon batiment.
Comment formuler la demande auprès du syndic.
Merci de vos réponses.
LD

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés